Informations de base	
1999/2142(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Vérification des pouvoirs des députés élus lors des élections européennes de juin 1999 **Subject** 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Acteurs principaux			
Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	JURI Juridique et marché intérieur	PALACIO VALLELERSUNDI Ana (PPE-DE)	23/09/1999

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
20/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/1999	Vote en commission		Résumé
13/12/1999	Débat en plénière		
15/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		
18/10/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/2142(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 3-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/5/12007

Vérification des pouvoirs des députés élus lors des élections européennes de juin 1999

1999/2142(REG) - 15/12/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ana PALACIO VALLELERSUNDI (PPE-DE, E), le Parlement européen déclare valide le mandat des députés au Parlement européen dont l'élection a été communiquée par les autorités compétentes nationales. Cette liste confirme également que les membres élus ont bien rempli les indispensables déclarations écrites attetant qu'ils ne remplissent pas d'autres fonctions incompatibles avec leur mandat de député européen et qu'ils ont fourni des informations sur leurs intérêts financiers et professionnels. Le Parlement demande également aux autorités compétentes une liste de remplaçants éventuels des membres élus avec leur ordre de classement résultant du vote.